AVIS PUBLIC AUX ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS
- PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE -
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC est donné afin d'annoncer les éléments suivants aux électrices et électeurs de la Municipalité du Village de Val-David propriétaires d'un immeuble et occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
   - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
   - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

   Vous pouvez obtenir les formulaires requis en ligne ou en communiquant avec le président d'élection. En contexte de grève de Postes Canada, vous pouvez remettre le formulaire rempli de l'une ou l'autre des façons suivantes :
   - directement au bureau du président d'élection, à l'adresse indiquée plus bas
   - par courriel, à l'adresse courriel indiquée plus bas
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 20 octobre 2025 à 20h.

   La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.
5. Vous pouvez exercer votre vote par correspondance. À cette fin, vous devez soumettre une demande au président d'élection au plus tard le 20 octobre 2025 à 20h. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit au point 3, ci-dessus. Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

Coordonnées du bureau du président d'élection
Carl Lebel, président d'élection
2579, rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0
819 324-5678, poste 4244
elections@valdavid.com
www.valdavid.com/elections-municipales/electeurs-non-domicilies/

Donné à Val-David, le 8 octobre 2025.

Carl Lebel
Président d'élection